

# Comité départemental de l'eau en Loire-Atlantique

Réunion du 10 juillet 2020

Théâtre de la Gobinière- Orvault

## Compte rendu

---

### **Participants :**

Voir liste annexée

### **Supports visuels :**

Diaporama version raccourcie projetée

Diaporama Version longue transmise en préalable aux participants

### **Mot d'accueil**

Mme Marie-Paule Gaillochet, adjointe- déléguée à la transition écologique, à la mairie d'Orvault, excuse le maire d'Orvault et le représente pour accueillir, dans la salle communale du théâtre de la Gobinière, la 2<sup>ème</sup> réunion du comité départemental de l'eau.

Particulièrement sensibilisée à l'enjeu écologique, elle souligne son grand intérêt à prendre connaissance des résultats des travaux de ce 2<sup>ème</sup> comité départemental de l'eau.

### **Ouverture de la séance**

Philippe GROSVALET, président du Conseil départemental, ouvre la séance et remercie la mairie d'Orvault pour son accueil et l'assistance pour sa présence. Il rappelle que l'eau est un bien commun, un bien précieux pour la santé, l'économie, l'industrie, et la biodiversité. Il précise que nous devons réparer ce que nous avons dégradé, sinon les générations futures pourraient nous demander des comptes. Il souligne la préoccupation des citoyens sur les enjeux environnementaux, que les élus doivent prendre en compte et qui doit pousser à agir. La question de l'eau est une question essentielle pour l'avenir, la qualité de vie et le développement du territoire.

Pascal OTHÉGUY, secrétaire général de la préfecture, remercie l'assemblée. Il représente Monsieur le préfet qui n'a pas pu être présent. Il rappelle que l'ensemble des acteurs publics doit se saisir de la question de l'eau, bien commun et essentiel, sensible voire critique. Le Conseil régional, le Conseil départemental, les territoires, chacun doit s'emparer de ce sujet afin de réparer et de préparer l'avenir, en changeant nos usages, nos pratiques, en termes de quantité, de qualité. Il souligne le rôle essentiel de l'agriculture dans cette démarche, acteur économique majeur pour la préservation de la ressource en eau. C'est une politique transverse : aménagement du territoire ; développement économique ; accueil de populations nouvelles.

Maurice PERRION, vice-président du Conseil régional, remercie les participants et tous les acteurs du territoire pour leur engagement dans ce travail commun sur l'eau. Il annonce qu'à la session Régionale du 15/16 octobre 2020, sera présenté le SRADDET. Aux 11 sujets obligatoires, la Région y a été ajouté l'eau. Les CDE sont présents dans tous les départements de la région. Chaque acteur du territoire doit s'emparer de ce sujet. Le conseil régional est pleinement mobilisé afin d'améliorer le bon état de l'eau.

### **Intervention Agence de l'eau**

Bernadette DORET expose les orientations données aux agences de l'eau pour accélérer la reprise des investissements des EPCI et autres acteurs de l'eau. Mise au point rapide d'un nouveau dispositif d'aide dans un temps limité, avec des taux d'aides augmentés. 80 millions d'€ sur le bassin Loire-Bretagne, pour la reconquête de l'eau et la solidarité territoriale. 4 appels à projets : assainissement ; eau potable ; continuité écologique, innovation dans les CTeau, industriels (lancé plus tard).

## **Groupe de travail 1 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable**

Présentation de Frédéric FAISSOLLE, service environnement Département et Jérôme Le COMTE, directeur adjoint du cabinet du préfet de la Loire-Atlantique

Voir diaporama joint.

Intervention de Christian COUTURIER, vice-président de Nantes -Métropole délégué aux milieux aquatiques

Relate la situation de crise de la production eau potable de l'été 2019, une situation de sécheresse et de canicule, la solidarité a été mise à l'épreuve pour assurer l'alimentation en eau potable sur la collectivité. Le 27 juin 2019, la capacité maximum de l'usine de traitement des eaux de La Roche a été atteinte. Conjonction de situations : soutien d'étiage non perceptible et débit Loire < à 100m<sup>3</sup>/s pendant 3 à 4 semaines ; bouchon vaseux remonté avec une eau brute chargée à un niveau jamais observé, obligeant l'interruption de la production AEP plusieurs heures par jour pour éviter de pomper une eau trop turbide. Toutefois l'eau potable produite a toujours été aux normes. Il a été nécessaire d'acheter de l'eau à Basse Goulaine pour satisfaire les besoins du sud de l'agglomération nantaise.

Ainsi, avec une seule ressource, une seule usine, la montée des grandes marées avec le changement climatique, l'augmentation de la population, une consommation en eau des particuliers stable, mais l'augmentation des activités augmentant la consommation d'eau.

L'enjeu est de mieux connaître la Loire, se poser la question d'une autre usine, envisager un appel à projet « économie d'eau » et, pour l'avenir, envisager une mutualisation entre les différents producteurs d'eau potable.

Il faut reconduire un schéma départemental d'alimentation en eau potable à partir de 2022.

Échanges avec la salle

Pas d'intervention

## **Groupe de travail 2 : Gestion qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Présentation de Pierre BARBERA, DDTM

Voir diaporama joint

Intervention de Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau

Constate la qualité dégradée de l'eau brute, qui rend très difficile de respecter les normes de l'eau potable. Il rappelle avoir demandé l'interdiction de l'utilisation du s-métalochlore dès 2016.

Il faut rétablir la confiance des consommateurs sur la qualité de l'eau du robinet : poursuivre le partage de l'information, identifier les molécules les plus à risques, rechercher de nouvelles méthodes analytiques. Il ne faut pas aller vers le développement de méthodes de traitement, dont le coût est élevé, mais améliorer la qualité de l'eau brute.

Le monde agricole se mobilise et expérimente, tel à Saint-Michel-Chef-Chef, aux Gatineau, ou à Saffré. Les efforts sont là mais des blocages subsistent. Atlantic'eau a signé un partenariat avec la Chambre d'agriculture dont il attend un appui afin de lever les blocages comme à Nort-sur-Erdre.

M. Brard informe également que le dossier Saffré a été retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau mais pas le dossier de Nort-sur-Erdre. Il interroge : la Région et le Département aideront-ils ?

Afin d'assurer la protection sur le long terme, il souhaite également la révision des périmètres de protection de captage d'eau potable et demande l'interdiction d'utilisation des pesticides dans ces périmètres. Il attend une démarche engagée et ambitieuse, avec des délais.

Échanges avec la salle

M. Bernier, chambre d'agriculture, souligne les bonnes relations avec M. Brard. L'eau est essentielle pour l'agriculture. C'est un enjeu économique dans ce département riche en productions agricoles et en

systèmes agricoles. Il rappelle l'entretien de 72 000ha de marais, grâce à l'élevage, filière en grande difficulté. La Chambre est mobilisée sur ce sujet.

Pour Nort-sur-Erdre, il est indispensable que les élus se rencontrent. La question du foncier est une pierre d'achoppement et les agriculteurs se sont sentis trahis. La préemption doit être le dernier recours, et si elle intervient, il faut le faire ensemble. Il rappelle que c'est l'association d'agriculteurs de Nort-sur-Erdre et non la Chambre d'agriculture qui a fait blocage. La Chambre d'agriculture n'opposera jamais les systèmes agricoles.

M. Otheguy indique qu'il ne s'agit pas d'opposer ces modèles, mais que tous participent à cette démarche collective sur l'eau. Il est important de ne pas stigmatiser.

M. Allard, UFC que Choisir, rappelle que Nort-sur-Erdre est prioritaire depuis 8 ans, sans avancée constatée. Il a fallu 4 ans pour avoir l'arrêté préfectoral. Il faut réviser toutes les déclarations d'utilité publiques (DUP) délimitant les périmètres de captages et supprimer toutes les dérogations pour la distribution d'eau ne respectant pas les normes de qualité. Par ailleurs, il demande la production d'un état des lieux des installations d'assainissement non collectifs non conformes.

M. Couturier souligne que toutes les masses d'eau doivent connaître cette mobilisation. Le SAGE de l'estuaire de la Loire en cours de révision doit porter des ambitions et une mise en œuvre doit être assurée en CTeau. La sensibilisation de tous les nouveaux élus sur le thème de l'eau est importante.

M. Henry, CCEG, indique que la CCEG tient absolument à participer et à avancer sur ce périmètre de captage. Il faut continuer à envisager utiliser la préemption mais en y réfléchissant ensemble, et on n'est pas loin de parvenir à quelque chose de bien. La préemption doit être concertée. Il est nécessaire d'une conjugaison plus forte entre syndicats de bassin versant et syndicat d'eau potable, et il souligne le travail engagé en ce sens par ces acteurs.

M. Violain, UDC syndicale des familles, demande que les associations de consommateurs soient toujours présentes dans toutes les réunions de discussion, afin d'avoir un bon niveau de compréhension des sujets et des modalités d'élaboration de solutions.

M. Sanchez, maire de Massérac, VP d'Atlantic eau, partage cette volonté d'avoir une eau de la meilleure qualité possible. Il indique avoir saisi l'ANSES et le député Daniel s'agissant des phytosanitaires, aucune réponse à ce jour. Les laboratoires ne savent pas analyser les métabolites de pesticides. Par ailleurs, en tant que commune frontalière avec la Bretagne et l'Ille et Vilaine, dépendant du SAGE Vilaine, le 44 et le 35 n'ont pas les mêmes usages pour les phytosanitaires, l'ARS 35 ne contrôle pas à l'identique de l'ARS44. Malgré plusieurs interventions pour que le 35 s'aligne sur le 44, il n'y a pas de réponse. Il y a un besoin de coordination dans les réglementations et de l'harmonisation. Ce sont des contraintes difficiles à vivre.

En réponse à Mme Forestier, syndicat de bassin versant Don Chère, Isaac, sur sa participation au groupe de travail 2, M. Barbera précise que les groupes de travail 2 et 3 étaient en format réduit jusque là et que, pour la suite des travaux, ses membres s'élargiront notamment pour accueillir son syndicat concerné par les captages.

### **Groupe de travail 3 : Gestion quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

#### **Présentation Pierre BARBERA**

Voir diaporama joint

#### **Intervention de Claude NAUD, Président du syndicat de bassin versant de Grand-Lieu**

M. NAUD rappelle les étapes de la démarche engagée à l'échelle de ce bassin versant. Dès 2000-2005 s'est engagé un travail de concertation et d'échanges avec l'ensemble des 45 communes de la Loire-Atlantique et de la Vendée concernées. Cela a permis d'aboutir à ce que le syndicat couvre en totalité le bassin versant. Dans le même temps, des travaux ont été engagés sur la gestion quantitative de l'eau. Il est pratiqué une gouvernance collaborative. La réflexion porte sur un projet de territoire en matière de gestion de l'eau, afin de ne pas se limiter à un zonage. Il importe de tenir compte des modalités d'interconnexion systémiques et écosystémiques. Cela permet notamment que les agriculteurs et les autres professionnels soient impliqués dans la gestion de l'eau.

Le sujet de la gestion quantitative n'est pas nouveau puisque le SAGE Grandlieu a été le 1<sup>er</sup> SAGE adopté en France en 2002 et révisé en 2015, avec un objectif prioritaire la gestion quantitative de l'eau,

#### Échanges avec la salle

M. Couturier indique qu'il serait intéressant pour le SAGE Estuaire de bénéficier des méthodes de concertation utilisées. Il est nécessaire de mesurer les conséquences sur les milieux. Le SAGE Estuaire a souhaité mettre en œuvre la limitation du prélèvement.

#### **Groupe de travail 4 : Réflexion sur une stratégie d'aménagement**

Voir diaporama joint.

Présentation de Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture, et Aurélie VINCKE, CEREMA :

M. Otheguy souligne que l'ensemble des enjeux liés à l'eau sont partagés entre tous les acteurs, ce qui est une bonne chose compte-tenu de la gestion croisée qui est à l'œuvre. Pour autant, ce groupe de travail s'attache à répondre à plusieurs interrogations, importantes pour envisager l'avenir : Comment faire en sorte que les pressions négatives se transforment en construction de la résilience des territoires ? Comment s'assurer que la gestion de l'eau, sa qualité, soit prise en compte dans les documents d'aménagement et d'urbanisme ? Comment peut-on faire partager ces réflexions et enjeux pour conforter la mobilisation et la prise de conscience la plus large possible ? Ces sujets ont été abordés déjà par d'autres territoires, et il est nécessaire d'y travailler également en Loire-Atlantique.

Mme Vincke lance un appel à manifestation de participation à ce groupe de travail, dont les travaux ne pourront que s'enrichir de la diversité de ses membres, afin de croiser les regards et les expériences.

Intervention de Freddy HERVOCHON, vice-président du département, délégué aux ressources, milieux naturels et foncier, Mer littoral et voies navigables.

Pour agir sur l'eau, il ne faut pas être adjoint en charge de l'eau mais adjoint en charge de l'urbanisme. C'est là qu'il existe des leviers : le développement économique, le tourisme par exemple. Ce groupe est stratégique, il vise à examiner comment, au travers des outils de l'aménagement du territoire, il est permis et possible de traiter cet enjeu. Il remercie le CEREMA, qui fera utilement cette connexion entre les enjeux de l'eau et de l'aménagement.

La connexion de l'enjeu « eau » et de l'aménagement territorial est intégré dans nos politiques départementales. Pas d'outillage supplémentaire, mais une ambition politique partagée pour pouvoir mettre en œuvre cette ambition. A la veille de l'abrogation de la DTA Estuaire Loire, la question pourrait se poser d'avoir un schéma d'intention traduisant cette ambition partagée, voire un SCOT unique départemental.

Il remercie et salue en particulier M. Couturier, acteur important de l'eau, pour son investissement sur ce thème.

#### **Déclaration d'intention**

M. Otheguy souligne que ce document ne porte aucune volonté de stigmatisation. Les amendements éventuels seront à signaler via les canaux habituels, pour le 14 juillet dernier délai.

#### **Conclusion**

Intervention de Philippe Grosvalet

La Loire-Atlantique est un territoire singulier : l'équilibre est une succession de déséquilibres. Un trop grand déséquilibre fait risquer la chute. C'est un risque sanitaire et un risque démocratique aussi. Les citoyens ne comprendront pas, notre responsabilité est importante sur ce sujet.

Ce grain de sel, Nort-sur-Erdre, nous fait nous réinterroger sur les réponses que nous apportons.

L'eau est l'affaire de tous ; chacun à sa part de responsabilité. Ne nous exonérons pas des questions de l'eau, c'est une urgence écologique, une urgence citoyenne.